

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-92CS TE05

Dispositif mutualisé de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) proposé par
Territoire d'énergie Hautes-Alpes

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	29
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	31
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	31
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit neuf collèges représentés par vingt-neuf délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérard, MOUTIER Gérard, DUPORT Xavier, AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-92CS TE05

**Dispositif mutualisé de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) proposé
par Territoire d'énergie Hautes-Alpes**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération 2026-33CS TE05 du 02 mars 2026 concernant la création d'un dispositif mutualisé
de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie,

Le Président expose :

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de financement des travaux d'efficacité énergétique. Toutefois, les démarches administratives associées (constitution des dossiers, respect strict des délais réglementaires, justification du rôle actif et incitatif, dépôt sur le registre national EMMY) représentent une charge importante pour les collectivités.

Dans la continuité des actions engagées par le Syndicat pour soutenir les communes dans la maîtrise de l'énergie, ce dernier propose à ses communes membres, aux établissements publics du département des Hautes-Alpes, et à tous porteurs de projets accompagnés par le Syndicat dans le cadre de ses missions du Contrat Chaleur renouvelable territorial (CCRT) une démarche simplifiée et opérationnelle, facilitée par un accompagnement clé en main.

Ainsi, le Syndicat, propose un accompagnement, en partenariat avec le prestataire C2E (Compagnie des Economies d'Energies), sur :

- L'identification des gisements d'économies d'énergie,
- La formation et l'accompagnement technique des services,
- Le montage complet des dossiers CEE (vérification d'éligibilité, collecte, conformité réglementaire, contrôle qualité),
- Le dépôt et le suivi des demandes auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE),
- La valorisation financière des certificats délivrés, avec un niveau de garantie clair et connu avant chaque opération.
- La mise en place d'une plateforme numérique pour le suivi des dossiers, facilitant le pilotage et la transparence des opérations pour le Syndicat et les collectivités territoriales et établissements publics demandeurs.

Ce dispositif permet ainsi au Syndicat de renforcer l'accompagnement proposé à ses communes, d'accélérer la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique et d'assurer une valorisation optimale des Certificats d'Économies d'Énergie au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Les conditions administratives, techniques et financières concernant la mise en place de ce dispositif seraient les suivantes :

- Prestataire : La C2E
- Répartition prime : 90% pour la collectivité et 10% pour le TE05 (frais administratif)
- Pas de frais liés aux contrôles COFRAC pour la collectivité
- Prix de valorisation :

$P \text{ en HT/MWh cumac} = \text{Partie fixe (PF)} + \text{Partie Variable (PV)}$

Partie fixe (PF) est portée à 7.02HT/MWh cumac

Partie variable (PA) = (PR PR*20%) - PF



Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Accepte les conditions administratives, techniques et financières du dispositif mutualisé de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) proposées ci-dessus,
- Autorise le Président en œuvre le dispositif et à Signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

